

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00590
Numéro SIREN : 833 692 304
Nom ou dénomination : 1D SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2022 sous le numéro de dépôt 1250

BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

①

Désignation de l'entreprise.		SAS 1D SOLUTIONS			Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		8, RUE DE MADRID 90000 BELFORT				
SIRET	8 3 3 6 9 2 3 0 4 0 0 0 1 1	7830Z				
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2			
				Exercice N clos le		
				31 12 2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 9 . 1 6 5	4 . 3 1 7
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 4 . 8 4 8	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 2 5	1 1 6
		Immobilisations en cours	AV	AW		7 0 9
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 2 5	4 2 5
TOTAL (II)		BJ	BK	2 0 . 4 1 5	1 4 . 9 6 4	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	6 8 0 . 6 1 7	6 8 0 . 6 1 7
		Autres créances (3)	BZ	CA	6 4 7	6 4 7
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	1 7 7 . 1 2 6	1 7 7 . 1 2 6	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	1 . 7 6 4	1 . 7 6 4	
	TOTAL (III)		CJ	CK	8 6 0 . 1 5 4	8 6 0 . 1 5 4
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		2	2	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	8 8 0 . 5 7 1	1 4 . 9 6 4	
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 1D SOLUTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.000.)		DA	7.000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		DB		
	Écart de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	700	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG	60.869	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	107.479	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	176.048	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligatoires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	112.649	
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3.449	
	Dettes fiscales et sociales		DY	571.919	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	1.542	
	Autres dettes		EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	689.559		
Écart de conversion passif *		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	865.607		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	607.491		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	825			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 1D SOLUTIONS				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	}	Biens *	FD		FE		FF
			Services *	FG	3 . 432 . 920	FH	193 . 590	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 . 432 . 920	FK	193 . 590	FL	3 . 626 . 510	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 . 476	
	Autres produits (1) (11)					FQ	39	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	3 . 628 . 025
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	258 . 166	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	52 . 254	
	Salaires et traitements *					FY	2 . 295 . 511	
	Charges sociales (10)					FZ	881 . 631	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements *		GA	2 . 602	
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	3 . 060	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	3 . 493 . 224
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	134 . 801	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	790	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	790	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(790)	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	134 . 011	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 1D SOLUTIONS			Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	8 2 9		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	8 3 2		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	8 3 2	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	2 7 . 3 6 4		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	3 . 6 2 8 . 8 5 7	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	3 . 5 2 1 . 3 7 8	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	1 0 7 . 4 7 9	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
		- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX			
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC			
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD			
	(9) Dont transfert de charges			A1	1 . 4 7 6		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatives A6	Obligatoires A9		
				dont cotisations facultatives Madelin A7			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Quote-part subv. virée au résultat						8 2 9	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**PREAMBULE** :

l'exercice social du 01/01/21 au 31/12/21 a une durée de 12 mois.

total du bilan	:	865.607	euros
le résultat net comptable	:	107.479	euros
le chiffre d'affaires	:	3.626.510	euros
l'effectif moyen est de	:	45	salariés

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

- 1 - Règles et méthodes comptables
- 2 - Etat de l'actif immobilisé
- 3 - Etat des amortissements
- 5 - Etat des échéances des créances et des dettes
- 6-11 - Charges à payer
- 6-12 - Charges et produits constatés d'avance
- 6-14 - Composition du capital social
- 6-17 - Ventilation du chiffre d'affaires net
- 6-18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 8 - Engagements financiers

Autres éléments significatifs :

- Suivi des options

**1 - Règles et méthodes comptables****Principes et conventions générales :**

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2018-01 du 20 avril 2018 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- respect des règles de prudence,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Informations relatives aux changements de méthodes :

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent

Comptabilisation des actifs :

Les actifs sont comptabilisés dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés au coût d'acquisition ;
- les actifs produits par l'entreprise sont comptabilisés à leur coût de production ;
- les actifs acquis à titre gratuit ainsi que les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus

Le coût de production comprend :

- le prix d'achat des matières consommées (y compris droits de douanes et taxes non récupérables)
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- les charges indirectes de fabrication

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition ou de production pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



1 - Règles et méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles :

Les éléments de l'actif incorporel amortissables font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée réelle d'utilisation ou de la durée de protection juridique.

	linéaire
- concessions, brevets, licences, marques	3,00 ans

Immobilisations corporelles :

Base amortissable :

Le montant amortissable d'un actif est égal à sa valeur brute diminuée de sa valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

La base amortissable fiscale n'étant pas réduite de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire est constaté pour conserver l'avantage fiscal lié à la base amortissable.

Amortissements

Le début de constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif.

Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif, il est révisable si les conditions d'utilisation changent.

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification permettant d'amortir les biens non décomposables sur la durée d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Durée d'amortissements

Biens non décomposés (durée d'usage - PME)	linéaire
- matériel de bureau et informatique	3,00 ans

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Dépréciations des actifs immobilisés :

Les dépréciations des actifs immobilisés sont constatées par l'entreprise à chaque clôture, dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

La dépréciation est la constatation que la valeur actuelle d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties aux taux de change à la date de la clôture, les différences de change sont constatées au bilan dans le poste écart de conversion.



1 - Règles et méthodes comptables (suite)

Valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Au début de l'exercice	Réévaluation	Acquisitions	Virement poste à poste	Cession ou hors service	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement I						
Autres immobilisations incorporelles II	14.930		4.235			19.165
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Installations générales, agencements et aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	608		825		608	825
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL III	608		825		608	825
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	425					425
TOTAL IV	425					425
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	15.963		5.060		608	20.415

3 - Etat des amortissements

Immobilisations amortissables	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement I				
Autres immobilisations incorporelles II				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	602	122	608	116
Emballages récupérables et divers				
TOTAL III	602	122	608	116
TOTAL GENERAL (I + II + III)	602	122	608	116

4708

ANNEXE

1D SOLUTIONS SAS

31 DECEMBRE 2021



5 - Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	425		425
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	680.617	680.617	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat : impôts sur les bénéfices	100	100	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	547	547	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat : divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1.764	1.764	
TOTAUX	683.453	683.028	425
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts à 1 an maximum à l'origine	825	825		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	111.824	29.756	82.068	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3.449	3.449		
Personnel et comptes rattachés	174.736	174.736		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	178.398	178.398		
Etat : impôts sur les bénéfices	17.172	17.172		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	191.361	191.361		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés	10.252	10.252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1.542	1.542		
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	689.559	607.491	82.068	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	39.502			
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				



6-11 - Charges à payer

- Produits des émissions de titres participatifs	
- Emprunts obligataires convertibles	
- Autres emprunts obligataires	
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	666
- Emprunts et dettes financières divers	825
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
- Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3.449
- Dettes fiscales et sociales	174.736
- Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
- Autres dettes	
TOTAL :	179.676

6-12 - Charges et produits constatées d'avance

	<u>charges</u>	<u>produits</u>
- Charges/Produits d'exploitation	1.764	
- Charges/Produits financiers		
- Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL :	1.764	

6-14 - Composition du capital social

Actions ou parts sociales composant le capital social :

	<u>nombre</u>	<u>valeur nominale</u>
- au début de l'exercice	700	10,0000
- émises durant l'exercice		
- remboursées au cours de l'exercice		
- en fin d'exercice	700	10,0000

6-17 - Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteurs d'activité :

- Revente de marchandises	
- Fabrications	
- Prestations de services	3.626.510
Total	3.626.510

Répartition par marchés géographiques :

- France	3.432.920
- Etranger	193.590
Total	3.626.510



6-18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	<u>avant</u> <u>impôts</u>	<u>impôts</u>	<u>après</u> <u>impôts</u>
- Résultat courant	134.011	27.144	106.867
- Résultat exceptionnel (et particip.).	832	220	612
- Résultat comptable	134.843	27.364	107.479

8 - Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

- Effets escomptés non échus	
- Affacturage	
- Avals et cautions	
- Engagements en matière de pensions et retraites	
- Caution des dirigeants pour la location financière à hauteur de	11.483
- Sûretés réelles consenties	
- Autres engagements donnés	
TOTAL (1)	11.483

(1) dont concernant

- . les dirigeants
- . les filiales
- . les participations
- . les autres entreprises liées.



99-2 - suivi des options

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Le Règlement CRC 2004-06 a fixé de nouvelles règles quant à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les options suivantes ont été prises à l'origine :

- 1 Frais de constitution, transformation, premier établissement :
Comptabilisation en charges de l'exercice.
- 2 Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission :
 - Entité non concernée
- 3 Droits de mutation, honoraires, commission ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles :
 - Entité non concernée
- 4 Droits de mutations, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) :
 - Entité non concernée
- 5 Coûts de développement
 - Entité non concernée
- 6 Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs :
Comptabilisation en charges.
- 7 Amortissements de biens non décomposables - PME : Mesure de simplification :
Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.
- 8 Composants de 2^e catégorie / provisions pour grosses révisions :
 - Entité non concernée

EXONERATION ENTREPRISES NOUVELLES ART.44 SEXIES DU CGI

Durée de l'article : 12 mois

Bénéfice fiscal avant exonération : 135.898 euros

Taux exonération zone AFR : 23,69% du bénéfice fiscal

Taux allègement : 50% du bénéfice fiscal pour la 4^{ième} année

Bénéfice exonéré :

$135.898 \times 23,69\% \times 50\% = 16.095$ euros

INCERTITUDES PESANT A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE RESULTANT DE LA CRISE

A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Eu égard à sa situation, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

1D SOLUTIONS SAS

PORTAGE SALARIAL

8, RUE DE MADRID

90000 BELFORT

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

**Copie certifiée
conforme à
l'original par la
Présidence**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the certification text.

S.O.D.E.C.C. BELFORT
6 Fg de Besancon

90000 - BELFORT

ID SOLUTIONS

**Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 7.000,00 euros
Siège social : 8 rue de Madrid,
90000 BELFORT
RCS BELFORT TC 833 692 304**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 AVRIL 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2021

TROISIÈME DÉCISION - AFFECTATION DU RÉSULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 107 479,28 euros de la manière suivante :

Affectation

- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	107 479,28 euros
À titre de dividende global à l'associé unique	40 000,00 euros
soit 57,1429 euros par action	<hr/>
- Le solde	67 479,28 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 128 348,43 euros.	

Il est précisé que le dividende mis en distribution, soit 40 000,00 euros, est éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018 et conformément à l'article 117 quater du Code général des impôts modifié par la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017, *les revenus distribués* à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, *donnent lieu, en principe, à un prélèvement forfaitaire obligatoire, mais non libératoire de l'impôt* sur le revenu, de 12,8% ;
- les prélèvements sociaux, au taux de 17,20 %, sont payés concomitamment au prélèvement forfaitaire obligatoire ;
- *peuvent toutefois demander à être dispensées de ce prélèvement* les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à

50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune), la demande de dispense devant néanmoins être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement ;

- que, conformément aux dispositions de l'article 200 A du Code général des impôts, et sauf option expresse et irrévocable du contribuable pour le barème de l'impôt sur le revenu permettant notamment de conserver l'abattement de 40%, les revenus distribués depuis le 1^{er} janvier 2018 sont taxés de plein droit au taux forfaitaire unique de 12,8% applicable à l'impôt sur le revenu, ce prélèvement forfaitaire unique étant augmenté des prélèvements sociaux sur les revenus de capital au taux de 17,20 % (soit une imposition globale à hauteur de 30%).

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif devra être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire obligatoire sera déduit de l'impôt dû, mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

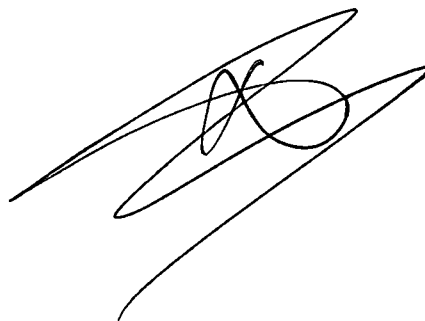
Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	25 025,00 €	-	-
du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	6 500,00 €	-	-
du 06 décembre 2017 au 31 décembre 2018	<i>Néant</i>	-	-

Certifié conforme
Le Président
Nicolas BOCKSTAHL





Gilles CORDIER
expert-comptable

Pierre PAPROCKI
expert-comptable
commissaire aux comptes

Anne FOURNY
expert-comptable
commissaire aux comptes

Cécile BUESSARD
expert-comptable
commissaire aux comptes

Simon VASENER
expert-comptable
spécialiste en évaluation
d'entreprises CCEF

Virginie GASSMANN-ROY
expert-comptable
commissaire aux comptes

• Audincourt cedex 25403
43 rue des Mines
CS 23102
tél. 03 81 35 51 41
audincourt@sodecc.fr

• Belfort 90000
6 faubourg de Besançon
tél. 03 84 21 16 29
belfort@sodecc.fr

• Héricourt 70400
16 avenue Jean Jaurès
tél. 03 84 46 12 94
hericourt@sodecc.fr

• Montbéliard 25200
23 rue de l'Etuve
tél. 03 81 91 45 15
montbeliard@sodecc.fr

• L'Isle sur le Doubs 25250
23 rue du Magny
tél. 04 86 68 56 80
islesurledoubs@sodecc.fr



Inscrits au tableau de
l'Ordre des Experts-Comptables
de Bourgogne Franche-Comté



SO

Arrivé par courrier le

22 AVR. 2022

Bureau du Tribunal de
Commerce de Belfort

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT
Service du Registre du Commerce et des Sociétés
1 rue de Morimont
BP 70387
90007 BELFORT CEDEX

BELFORT, le 21 avril 2022

N/Réf : GIN / 4708

Concerne : 1D SOLUTIONS SAS à associé unique

Objet : Dépôt des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, les documents concernant la formalité ci-dessus citée en référence, à savoir :

- ✓ *la liasse fiscale comprenant uniquement bilan et compte de résultat ainsi que l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021, signée et certifiée conforme à l'original par le président ;*
- ✓ *la décision d'affectation du résultat ;*
- ✓ *1 chèque n° 6213255, tiré sur la banque Crédit Mutuel de Belfort Sud, d'un montant de 45,34 € libellé à l'ordre de la SELAS BORON ;*

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le récépissé de dépôt et l'état des frais établis au nom de notre client, à l'adresse suivante :



S.O.D.E.C.C. SAS
Département Droit des Affaires
43 rue des Mines
CS 23102
25403 AUDINCOURT CEDEX

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nathalie GILBERT,
Département Droit des Affaires.